

Le 12 avril 2001

SD/SF - n° 01 – 10 569

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DE CONSEIL
DU 9 AVRIL 2001**

L'an deux mil un, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, Mme TERRIOT, MM. BAJJARD, BOLLET, GAUDÉ, GASNIER, GRELET, COLLET, Mmes BOURGEOIS, ROUSSELET, LETOUZEY, GIGON, MM. LÉON, DUCHAMP, Mmes BIGEARD, CORMILLOT, LEBEUF, M. TISSERAND, Mmes DEMANGEON, JEAUGEY, BRUNEL, M. CONSTANT, Mme SAUCY, M. MARCEAU et Mme FERBER.

Excusés : M. DESBOIS (procuration à M. MARCEAU).

Mme JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

1 – Budgets primitifs 2001

Préalablement à la présentation des budgets, M. le Maire donne lecture d'une note synthétique sur les orientations budgétaires pour 2001 ; conformément à la ligne de conduite que s'est fixée la municipalité depuis 1996, elles visent à :

- contenir au maximum les dépenses de fonctionnement ;
- privilégier la qualité du service public ;
- dégager un excédent de fonctionnement aussi élevé que possible pour la section d'investissement ;
- investir environ 5 000 000 F et les financer pour moitié par emprunt et pour moitié par autofinancement.

Mme TERRIOT présente les projets de budgets 2001 qui s'inscrivent dans la continuité de la politique financière menée par la municipalité depuis 1996. Lesdits budgets s'équilibrent comme il suit :

a) Budget principal :

| Libellés | Montant | |
|---|---------------|--------------|
| | Francs | Euros |
| Fonctionnement | 21 400 384,00 | 3 262 467,51 |
| Investissement | 7 426 105,00 | 1 132 102,41 |
| Subventions aux associations | 1 464 700,00 | 223 292,07 |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 1 594 747,00 | 243 117,61 |

b) Budgets annexes :– Eau

| Libellés | Montant | |
|----------------|---------|------------|
| | Francs | Euros |
| Exploitation | 628 883 | 95 872,59 |
| Investissement | 977 790 | 140 063,12 |

– Assainissement

| Libellés | Montant | |
|----------------|-----------|------------|
| | Francs | Euros |
| Exploitation | 698 257 | 106 448,59 |
| Investissement | 1 683 189 | 256 600,51 |

– Lotissement « le moulin de Villecharles »

| Libellés | Montant | |
|----------------|-----------|------------|
| | Francs | Euros |
| Fonctionnement | 1 719 418 | 262 123,58 |
| Investissement | 1 737 418 | 264 867,67 |

– Lotissement « au-dessus de la Côte »

| Libellés | Montant | |
|----------------|-----------|------------|
| | Francs | Euros |
| Fonctionnement | 1 295 762 | 197 537,64 |
| Investissement | 1 295 762 | 197 537,64 |

– Lotissement « la Drouotte »

| Libellés | Montant | |
|----------------|---------|-----------|
| | Francs | Euros |
| Fonctionnement | 199 340 | 30 389,19 |
| Investissement | 199 340 | 30 389,19 |

En ce qui concerne les subventions aux associations, elles connaissent une augmentation de 3,67 %, hors subvention Mots Croisés, au titre de l'année 2001.

A M. MARCEAU qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles l'Association pour l'Orgue Issois (AOIS) n'a pas reçu de subvention, il est répondu que les subventions accordées sont destinées à être utilisées pour le fonctionnement des associations ; en aucun cas, elles ne doivent servir à des opérations d'investissement.

Par ailleurs, M. MAILLOT souligne que l'AOIS fait l'objet chaque année de subventions indirectes sous la forme de prêt de matériel communal, de mises à disposition gratuites de salles à chaque exposition ; en ce qui concerne la subvention directe, il en était déjà ainsi les années précédentes.

Pour sa part, M. CONSTANT reconnaît que les subventions accordées doivent servir exclusivement au fonctionnement des associations.

Les principales opérations d'investissement 2001 sont les suivantes :

| | |
|---|-------------|
| - renouvellement parc informatique de la mairie : | 400 000 F |
| - travaux de voirie divers : | 1 964 000 F |
| - bassin d'orage Mauperthuis : | 900 000 F |

M. GAUDÉ confirme à M. MARCEAU que les crédits prévus pour l'aménagement d'un terrain de rugby sur l'actuelle plaine de jeux correspondent à une première tranche de travaux.

A la demande de M. MARCEAU, un bilan du coût de rénovation de l'espace culturel Carnot sera communiqué lors de la prochaine séance ; M. THIBAUT rappelle qu'il s'agit là d'un changement total de destination des locaux.

Il est indiqué que les crédits prévus pour le bassin d'orage correspondent à la finition des travaux commencés en 2000.

A M. CONSTANT qui s'interroge sur le programme de travaux de voirie 2001, M. GRELET indique que l'ensemble des travaux sera en principe réalisé quel que soit leur niveau de subventionnement.

Par ailleurs, M. CONSTANT informe que concernant l'échange de domanialité de voies entre le département et la commune, le département prendra à sa charge le surcoût lié à la transformation d'une voirie communale en voirie départementale ; reste à régler la question des aménagements périurbains.

En ce qui concerne les taux d'imposition, ces derniers sont augmentés de 1,2 % soit :

| | |
|--------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 8,25 % |
| - Foncier bâti : | 17,75 % |
| - Foncier non bâti : | 37,42 % |
| - Taxe professionnelle : | 10,89 % |

M. MARCEAU, au nom de la liste « Entrepreneons ensemble à Is-sur-Tille », fait part des remarques ci-après concernant le budget principal :

Il est regrettable de ne pas disposer des éléments budgétaires avant le terme du délai légal.

A ce sujet, Mme TERRIOT et M. LÉON souligne qu'en raison des élections municipales, les diverses commissions municipales, notamment la commission budgets et comptes, n'ont pu se réunir ; habituellement, le vote des budgets est précédé d'une réunion de la commission.

Tout en reconnaissant les efforts réalisés en matière de limitation des dépenses de fonctionnement, M. MARCEAU fait part de ses réticences en ce qui concerne la politique budgétaire de la municipalité qui ne prend en compte ni le développement et la promotion touristique de la commune, ni la constitution de réserves foncières destinées aux activités industrielles et commerciales.

Concernant la politique foncière, M. MAILLOT rappelle que la commune possède actuellement 47 000 m² de terrain dont 30 000 m² en zone industrielle peuvent être aménagés rapidement en fonction des demandes ; la politique retenue vise à promouvoir le développement économique et touristique dans le cadre de l'intercommunalité.

Finalement, le projet de budget primitif 2001 est adopté par 21 pour et 6 voix contre (liste Entrepreneons ensemble à Is-sur-Tille).

Les budgets des services de l'eau et de l'assainissement sont approuvés à l'unanimité après que M. MAILLOT ait souligné que cette année, il n'y aura ni augmentation des surtaxes d'eau et d'assainissement, ni recours à l'emprunt.

Les budgets annexes des lotissements communaux sont approuvés à l'unanimité. En ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), il est décidé, à l'unanimité, de reconduire en 2001 le montant global de la TEOM mis en recouvrement au titre de l'année 2000.

2 – Délégation du Conseil municipal au maire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil, à l'unanimité, donne délégation au Maire, pour la durée du mandat :

* de procéder, dans les conditions et limites ci-après définies, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires :

- la délégation porte sur tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (T.E.G.) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement ;

- le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts ;

- la possibilité d'allonger la durée du prêt ;

- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

- enfin, la délégation porte également sur tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus :

* d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

* de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

* de passer les contrats d'assurance ;

* de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

* de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

* de décider l'aliénation de gré à gré de bien mobilier jusqu'à 30 000 F ;

* de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

* d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

* d'intenter au nom de la commune les actions en justice en cas de dégradations volontaires de biens mobiliers et immobiliers au préjudice de la commune .

Les décisions ainsi prises par le Maire :

1°) sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil municipal,

2°) doivent être signées personnellement par le maire.

Par ailleurs, le maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations que le Conseil lui a accordées,

Enfin, M. le maire précise qu'il s'engage à solliciter, au préalable, l'avis de la ou des commissions concernées et du bureau municipal avant de statuer sur les dossiers revêtant une importance particulière.

3 – Indemnités de fonction

Le conseil, à l'unanimité, fixe comme il suit les indemnités du maire, des huit adjoints et des cinq conseillers municipaux délégués.

- Maire : 8 868,04 F / mois ;
- Chaque adjoint : 2 083,99 F / mois ;
- Chaque conseiller : 1 569,64 F / mois.

Globalement, le montant de ces indemnités s'élève à 400 657,92 F par an alors que le plafond légal (à ne pas dépasser) est de 599 508,00 F.

4 – Formation des Commissions municipales

Avant de procéder à la constitution des commissions municipales et à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs, M. MAILLOT donne lecture d'une déclaration « l'expérience du premier mandat nous a amené à revoir notre position concernant le fonctionnement des commissions municipales d'une part, et l'attribution des délégations dans les divers organismes extérieurs d'autre part.

En ce qui concerne les commissions municipales, nous avons décidé d'en réduire le nombre de 15 à 9 en créant des commissions liées aux missions dévolues à chaque adjoint ; par ailleurs, chaque vice-président de commission une fois élu sera invité à créer des groupes de projets afin d'ouvrir le débat à toutes les personnes concernées ou intéressées. »

Le conseil décide de former les commissions municipales ci-après :

- Affaires sociales, sécurité et vie des quartiers
- Budgets et comptes
- Communication et tourisme
- Bâtiments communaux et espaces verts
- Animation, sports et culture
- Urbanisme, environnement et déchets
- Voirie et réseaux
- Enfance-jeunesse, affaires scolaires

- Affaires économiques, intercommunalité

et fixe comme il suit la composition de chacune desdites commissions étant entendu que reste ouverte en permanence la participation, avec voix consultative, de citoyens issois appartenant ou non au conseil :

1) Affaires sociales, sécurité et vie des quartiers :

F. THIBAUT, M. ROUSSELET, JM. COLLET, D. BOURGEOIS, et L. SAUCY.

2) Budgets et comptes :

N. TERRIOT, F. THIBAUT, Cl. CORMILLOT, B. LÉON et Cl. MARCEAU.

3) Communication et tourisme :

Ch. BAUJARD, M. DUCHAMP, D. LETOUZEY, JM. COLLET et Ch. BRUNEL.

4) Bâtiments communaux et espaces verts :

A BOLLET, J. GRELET, M. GASNIER, D. BOURGEOIS et Cl. MARCEAU.

5) Animation, sports et culture :

H. GAUDÉ, D. LETOUZEY, M. BIGEARD, Ch. JEAUGEY et Ch. BRUNEL.

6) Urbanisme, environnement et déchets :

M GASNIER, A. GIGON, J. GRELET, A. BOLLET et H. CONSTANT.

7) Voirie et réseaux :

J. GRELET, M. GASNIER, A. BOLLET, D. BOURGEOIS et M. DESBOIS.

8) Enfance – jeunesse, affaires scolaires :

JM. COLLET, B. LÉON, M. BIGEARD, A. DEMANGEON et V. FERBER.

9) Affaires économiques, intercommunalité :

M. DUCHAMP, B. LÉON, A. GIGON, L. LEBEUF et H. CONSTANT.

5 – Organismes extérieurs : désignation de membres ou de délégués

M. MAILLOT souligne que la représentation de la commune dans les organismes extérieurs est souvent relativement faible ; dès lors, il est important que le poids des élus majoritaires soit le plus élevé possible au moment de la prise de décision ; pour ces raisons et sauf dans les cas prévus par la loi, les délégations seront attribuées aux élus de la liste « Agir ensemble ».

M. MARCEAU déplore ce choix qui selon lui enlève toute possibilité de contrôle de la part des élus « minoritaires » et risque d'engendrer un problème quant à la communication de l'information.

M. MAILLOT souligne que cela n'empêche pas d'informer et d'associer l'ensemble des membres du conseil et les habitants aux décisions prises dans les commissions ; par ailleurs, il rappelle que des délégations ont déjà été données à l'opposition ; c'est d'ailleurs grâce à ces dernières que M. CONSTANT a été nommé président du SIVOM de 1997 à 1999 ; or, durant cette période, rien n'a été entrepris pour promouvoir l'intercommunalité ou régler les problèmes de voirie sivomale.

Après un débat animé, M. MAILLOT conclut en invitant les élus d'Entrepreneurs ensemble à s'investir dans les commissions municipales, afin de faire oublier aux issois la mauvaise image qu'ils ont donné de la politique lors de la campagne.

Le conseil procède, au scrutin secret, aux désignations ci-après :

CCAS :

Liste Agir Ensemble :

Titulaires : F. THIBAUT, C JEAUGEY, M. ROUSSELET et M. BIGEARD

Liste Entrepreneurs ensemble à Is-sur-Tille :

Titulaire : Ch. BRUNEL

Commission d'appel d'offres :

Titulaires :

Liste Agir Ensemble : J. GRELET, H. GAUDÉ, N. TERRIOT et A. BOLLET

Liste Entrepreneurs ensemble à Is-sur-Tille : Cl. MARCEAU

Suppléants :

Liste Agir Ensemble : M. GASNIER, M. BIGEARD, B. LÉON et D. BOURGEOIS

Liste Entrepreneurs ensemble à Is-sur-Tille : V. FERBER

M. CONSTANT informe que compte tenu de la décision de la municipalité de ne pas représenter l'opposition au sein des organismes ci-après, celle-ci ne prend pas part au vote.

Syndicat d'assainissement Is-Marcilly :

Titulaires : J. GRELET, A. BOLLET et M. GASNIER
Suppléant : P. TISSERAND

Syndicat d'aménagement du cours inférieur de l'Ignon :

Titulaires : D. ORRY et A. BOLLET
Suppléants : M. GASNIER et N. TERRIOT

Syndicat d'aménagement du cours supérieur de la vallée de la Tille :

Titulaires : D. ORRY et A. BOLLET
Suppléants : M. GASNIER et N. TERRIOT

M. ORRY n'étant pas membre du conseil municipal, M. MAILLOT donne lecture d'une note dans laquelle celui-ci fixe les orientations qu'il entend prendre en siégeant dans ces deux organismes.

SICECO :

Titulaires : P. TISSERAND et M. MAILLOT
Suppléants : J. GRELET et D. BOURGEOIS

Conseil d'Administration du collège :

Titulaires : JM. COLLET et D. BOURGEOIS
Suppléants : B. FAIVRE et M. MAILLOT

École privée Sainte Jeanne d'Arc :

Titulaire : B. LÉON
Suppléant : D. LETOUZEY

CNAS :

Titulaire : M. ROUSSELET
Suppléant : L. LEBEUF

Conseil de prévention de la délinquance :

F. THIBAUT, B. LÉON, D. BOURGEOIS, JM. COLLET, M. BIGEARD et L. LEBEUF

Association du Centre social et de loisirs Is-Marcilly :

Titulaires : JM. COLLET, M. MAILLOT, D. LEFEBVRE, S. BEN AÏM et D. LETOUZEY

Conseil d'Administration de l'hôpital :

Titulaires : B. FAIVRE et M. BIGEARD

Tourisme au Pays des Trois Rivières :

Titulaire : Ch. BAUJARD
Suppléant : M. DUCHAMP

École Intercantonale de musique :

Titulaires : Cl. CORMILLOT et D. LETOUZEY
Suppléant : H. GAUDÉ

CODERPA (correspondant local) : J. VALENTIN

OMS :

Titulaires : H. GAUDÉ et M. BIGEARD
Suppléant : X. RABAGO

OMC :

Titulaires : D. LETOUZEY, M. TERRAND et A. DEMANGEON
Suppléant : D. BOURGEOIS

ADMR :

Titulaires : L. LEBEUF et A. GIGON
Suppléant : M. BIGEARD

Villes en 2 lettres :

Titulaires : Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ et D. LETOUZEY
Suppléant : Ch. CORMILLOT

6 – Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune au comité du SIVOM d'Is-sur-Tille

Le conseil désigne comme il suit, au scrutin secret et à la majorité absolue, les délégués de la commune au comité du SIVOM d'Is-sur-Tille :

- Délégués titulaires : (9)

M. Michel MAILLOT
M. François THIBAUT
M. Henri GAUDÉ
M. Michel GASNIER
M. Christian BAUJARD
M. Bruno LÉON
Mme Annie GIGON
Mme Christelle JEAUGEY
Mme Danièle BOURGEOIS

- Délégués suppléants : (2)

M. Jean-Marc COLLET
Mme Claudette CORMILLOT

7 – Affaires diverses

Le conseil, à l'unanimité,

- décide de créer deux emplois saisonniers pour la période du 10 avril 2001 au 28 septembre 2001, en vue d'entretenir les espaces verts communaux durant la période estivale ;
- approuve les projets de conventions de vérifications des installations techniques communales à intervenir avec l'entreprise APAVE ;
- approuve le projet d'avenant à la convention d'adhésion au service médecine professionnelle du CDGFPT 21 par lequel le coût du suivi médical annuel d'un agent est fixé à 320,00 F, contre 300,00 F à l'origine ;
- sollicite l'aide du Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du « Fonds de livre en dépôt longue durée » ;
- approuve le dossier de consultation des entreprises (DCE) portant sur les travaux à réaliser dans le cadre du programme 2001 de renforcement du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées ;
- confirme sa demande de concours de la DDE pour la maîtrise d'œuvre des travaux du programme susvisé.

8 – Informations des conseillers

M. le Maire informe :

- de la remise des trophées du sport le 12 avril 2001 à 18 h 30, à la salle du Conseil ;
- du repas des anciens le 6 mai 2001, à la salle des Capucins.

La séance est levée à 23 h 45.

Le président de séance,